

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour amender l'acte du recensement" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son sixième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

15 mars 1871.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter son sixième rapport, lequel est comme suit :—

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le Révd. *William Morley Punshon* et autres, au sujet de la nomination d'un chapelain ou de chapelains devant accompagner la ci-devant expédition militaire à la province de *Manitoba* ;

Réponse à une adresse—Etat indiquant la quantité de grain et de farine importée dans la Puissance pour l'année 1870, et le montant des droits perçus durant la même année sur les importations ci-dessus ;

Réponse à une adresse—Etat indiquant le montant total du change en cours sterling acheté par le gouvernement de la Puissance en 1870 et jusqu'aujourd'hui.

Réponse à une adresse—Instructions de l'honorable *A. G. Archibald*, Lieutenant-Gouverneur de *Manitoba* et du Territoire du Nord-Ouest, et rapports et correspondance officielle entre le Lieutenant-Gouverneur et le Gouvernement de la Puissance depuis la date de sa nomination ;

Rapport du département du secrétaire d'état pour les provinces, division des affaires des Sauvages.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Réponse à une adresse—Pétitions et correspondance au sujet de la nomination d'un maître de hâvre pour le port d'*Halifax*.

Réponse à une adresse—Résignation de *Louis Frenette*, Ecr., maître de poste de la *Rivière-Ouelle*, et correspondance à ce sujet.

Le tout respectueusement soumis,

SIMPSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Sandborn*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Wilmot* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour étendre à la province du *Nouveau-Brunswick* l'effet de l'acte de la Législature de la ci-devant province du *Canada* relatif au Synode de l'église d'Angleterre en *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chopats*, La Chambre s'est ajournée.